



# Les risques professionnels dans les garages automobiles

## “Protocole clinique à l’usage des médecins du travail”

### MALADIES PROFESSIONNELLES POUVANT SE MANIFESTER DANS CE SECTEUR D’ACTIVITÉ

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

N° TABLEAU RG	TYPE D’AFFECTION	POPULATION CONCERNÉE
1	AFFECTIONS DUES AU PLOMB ET À SES COMPOSÉS	PEINTRES • CARROSSIERS
4	HÉMOPATHIES PROVOQUÉES PAR LE BENZÈNE ET LES PRODUITS EN RENFERMANT	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES
4 bis	AFFECTIONS GASTRO-INTESTINALES PROVOQUÉES PAR LE BENZÈNE, LE TOLUÈNE, LES XYLÈNES ET TOUS LES PRODUITS EN RENFERMANT	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES
12 C	AFFECTIONS PROFESSIONNELLES PROVOQUÉES PAR LES HYDROCARBURES ALIPHATIQUES HALOGÉNÉS <u>Néphropathies tubulaires régressant après l’arrêt de l’exposition :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ trichlorométhane, tribromométhane, tétrabromométhane,</li> <li>□ 1,2-dichlorométhane, pentachloroéthane, 1,2-dichloropropane,</li> </ul>	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES
30	AFFECTIONS PROFESSIONNELLES CONSÉCUTIVES À L’INHALATION DE POUSSIÈRES D’AMIANTE	MÉCANICIENS
36	AFFECTIONS PROVOQUÉES PAR LES HUILES ET GRAISSES D’ORIGINE MINÉRALE OU DE SYNTHÈSE	MÉCANICIENS
42	ATTEINTE AUDITIVE PROVOQUÉE PAR LES BRUITS LÉSIONNELS	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES
43 - 43 bis	AFFECTIONS PROVOQUÉES PAR L’ALDÉHYDE FORMIQUE ET SES POLYMÈRES	MÉCANICIENS • PEINTRES
49	AFFECTIONS CUTANÉES PROVOQUÉES PAR LES AMINES ALIPHATIQUES, ALICYCLIQUES OU LES ÉTHANOLAMINES	MÉCANICIENS • PEINTRES
51	MALADIES PROFESSIONNELLES PROVOQUÉES PAR LES RÉSINES ÉPOXYDIQUES ET LEURS CONSTITUANTS	PEINTRES • CARROSSIERS
57	AFFECTIONS PÉRI-ARTICULAIRES PROVOQUÉES PAR CERTAINS GESTES ET POSTURES DE TRAVAIL	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES
62	AFFECTIONS PROFESSIONNELLES PROVOQUÉES PAR LES ISOCYANATES ORGANIQUES	PEINTRES
65	LÉSIONS ECZÉMATIFORMES DE MÉCANISME ALLERGIQUE	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES
84	AFFECTIONS ENGENDRÉES PAR LES SOLVANTS ORGANIQUES LIQUIDES À USAGE PROFESSIONNEL : <ul style="list-style-type: none"> <li>□ hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white-spirit, essences spéciales), dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques, acétonitrile, alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers, diméthylformamide, diméthylsulfoxyde</li> </ul>	MÉCANICIENS • CARROSSIERS PEINTRES

# SURVEILLANCE MÉDICALE PRÉCONISÉE PENDANT L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

*La périodicité des examens est à adapter en fonction de la clinique et de l'évaluation de l'exposition*

TYPE D'EXAMEN	FRÉQUENCE	COMMENTAIRES
<p><b>BILAN SANGUIN :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>NFS + plaquettes</li> <li>Gamma-GT</li> <li>Transaminases</li> <li>Créatinine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>à l'embauche : récupérer un bilan sanguin réalisé dans l'année ou le prescrire, puis</li> <li>tous les 5 ans : récupérer ou prescrire uniquement NFS + plaquettes (présence de benzène dans les carburants auto et gaz d'échappement)</li> </ul>	<p>Les examens à l'embauche permettent d'avoir un <u>bilan de référence</u> (exposition antérieure, extra-professionnelle...) &gt; cf Arrêt n° 1909 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 • Cour de cassation • 2<sup>ème</sup> chambre civile.</p> <p><u>Surveillance hépatique non systématique</u> car non spécifique et pas de solvant hépatotoxique retrouvé dans notre étude. La <u>créatinine</u> n'est pas un indicateur de lésion précoce et n'a donc pas d'intérêt pour le suivi régulier.</p> <p><b>! Benzène : surveillance hématologique non obligatoire</b></p> <p>EXAMENS NON NÉCESSAIRES POUR LES SALARIÉS</p> <p>NE FAISANT QUE DE LA CARROSSERIE</p>
<p><b>BILAN URINAIRE :</b></p> <p>Bandelette : ..... • à l'embauche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>protéinurie</li> <li>hématurie</li> </ul> <p>• RBP pour une ..... • tous les 2 ans si présence d'une substance atteinte tubulaire néphrotoxique tubulaire (cf tableau MP n°12 C, métaux lourds) et/ou glomérulaire (métaux lourds)</p> <p>• micro-albuminurie pour une atteinte glomérulaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pas de composé néphrotoxique retrouvé dans notre analyse de FDS.</li> <li>Lors de l'<u>interrogatoire à l'embauche</u>, il faudra rechercher une <u>exposition antérieure</u> à des substances néphrotoxiques tubulaires et/ou glomérulaires.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés aux cancérogènes sur la vessie, l'HAS (Haute Autorité de Santé) considère que les salariés exposés aux fumées diesel ont un niveau de risque modéré, et ne recommande pas actuellement la surveillance via la cytologie urinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Bandelette urinaire ni spécifique ni sensible.</li> <li>A noter que tous les solvants organiques sont susceptibles d'aggraver une pathologie rénale pré-existante.</li> </ul>
<b>AUDIOGRAMME</b>	à l'embauche, puis périodiquement	<p>Récupérer les résultats de la sonométrie &gt; décret 2006- 892 du 19 juillet 2006</p> <p>VIGILANCE PARTICULIÈRE EN CAS DE CO-EXPOSITION BRUIT ET SOLVANTS OTOTOXIQUES (EX : STYRÈNE DANS LES MASTICS)</p>
<b>EFR</b>	à l'embauche, puis en fonction du contexte clinique	CARROSSIERS • PEINTRES
<p><b>TESTS ALLERGIQUES</b></p> <p>À FAIRE EN SERVICE SPÉCIALISÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>en fonction du contexte clinique</li> <li>rechercher à l'examen clinique et à l'interrogatoire, des manifestations cutanées, oculaires, respiratoires, rythmées par le travail</li> </ul>	<p>Présence possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>d'isocyanates et résines époxy dans les apprêts, durcisseurs, mastics, pâtes d'étanchéité...</li> <li>méthacrylate de méthyle dans les vernis et les résines d'étanchéité</li> </ul> <p>ATTENTION À LA PRÉSENCE D'AUTRES SUBSTANCES CLASSÉES R42, R43 (H334, H317)</p>
<b>BIOMÉTROLOGIES</b>		
<b>PLOMBÉMIE</b>	à l'embauche et à chaque visite périodique en cas de présence avérée de plomb	Présence possible de plomb dans les peintures pour poids lourds, véhicules de travaux publics, véhicules agricoles et voitures de luxe, les freins ou embrayages pour les salariés spécialisés dans le changement des garnitures, le perçage, taraudage de garnitures neuves (cf FDS).
<b>AUTRES BIOMÉTROLOGIES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>selon l'évaluation du risque chimique, ex. : <ul style="list-style-type: none"> <li>SPMA (acide S-phénylmercapturique) urinaire ou acide trans-trans muconique pour le benzène</li> <li>acide hippurique pour le toluène</li> <li>MEK urinaire pour la butanone</li> </ul> </li> </ul>	<p>Le SPMA est un peu plus sensible et plus spécifique que l'acide trans-trans muconique.</p> <p>Le dosage du 3-hydroxy benzo[a] pyrène urinaire pourra être proposé en suivi d'exposition aux HAP (fumées diesel).</p> <p>ABSENCE DE SEUIL DANS LES TABLEAUX DE MP 4 ET 4 BIS. DANS TOUS LES CAS, SE RÉFÉRER À BIOTOX INRS ET/OU À VOTRE RÉFÉRENT TOXICOLOGIE POUR PRÉPARER L'ÉTUDE</p>